

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 Mars 2024

Nombre Membres

En exercice : **20**Présents :
15 Titulaires
0 SuppléantPouvoirs :
4Votants :
19 Pour
0 Contre
0 AbstentionDate de la convocation :
21 Mars 2024**Délibération n°**
2024.03.19**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Jean-Pierre SABATIER

**LANCEMENT D'UN MARCHÉ TRANSFERT DE LA COLLECTE SELECTIVE DE SAINT-
JUST MALMONT VERS ALTRIOM**

Depuis le 1^{er} Janvier 2023, les déchets de la collecte sélective de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron sont traités sur le site d'Altriom dans le cadre du marché global du SYMPTTOM.

Afin de limiter les distances parcourues et l'impact environnemental, il a été proposé d'utiliser le quai de transfert nouvellement créé à Saint-Just-Malmont et géré par le SYMPTTOM.

Le marché de prestation pour le transfert des déchets de la collecte sélective du quai de transfert de Saint-Just Malmont vers Altriom arrive à échéance le 30/06/24.

Dans l'attente de trouver une solution plus pérenne avec la mise en place possible d'un quai de transfert pour la CS dans la région de Monistrol ou d'Yssingaux, il est proposé de relancer un marché pour une durée plus longue pour assurer cette prestation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à lancer une consultation pour un marché de prestation pour le transfert des déchets de la collecte sélective du quai de transfert de Saint-Just Malmont vers Altriom à Polignac pour une durée d'un an renouvelable 2 fois avec une clause de retrait possible avant la fin du contrat si une autre solution était trouvée.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET